



Championnats du monde juniors de ski acrobatique FIS 2018 Critères de sélection en ski cross

1.0 PRÉAMBULE

Les Championnats du monde juniors de ski acrobatique FIS auront lieu à Cardrona, en Nouvelle-Zélande, du 25 août au 4 septembre 2018. Ski Cross Canada (SXC) procédera à la sélection des athlètes qui participeront aux Championnats du monde juniors de ski acrobatique (discipline ski cross) FIS 2018 en fonction des critères de sélection ci-dessous.

2.0 COMPÉTENCE

Les Championnats du monde juniors de ski acrobatique FIS se déroulent selon les règles établies par la Fédération internationale de ski (FIS).

3.0 PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes directeurs suivants ont été pris en considération dans l'élaboration des critères de sélection des Championnats du monde juniors de ski acrobatique FIS 2018 :

- Le principal objectif de SXC est de remporter des médailles aux Championnats du monde juniors de ski acrobatique FIS 2018.
- Les athlètes de ski acrobatique sélectionnés pour représenter le Canada à ces championnats doivent démontrer qu'ils ont la capacité de monter sur le podium.
- Les avantages à long terme liés à la compétition et à l'acquisition d'expérience de calibre international seront également pris en compte.

4.0 DATES IMPORTANTES

- SXC présentera un nombre préliminaire de membres de l'équipe avant le 1^{er} juillet 2018 conformément au paragraphe 9.2 des Règles des CMJ FIS.
- Les athlètes souhaitant participer aux Championnats du monde juniors de ski acrobatique FIS doivent faire part de leur intérêt par courriel (skicross@alpinecanada.org) avant le 1^{er} juin 2018. Ce courriel doit comprendre le nom complet de l'athlète ainsi que son numéro de carte FIS.
- SXC dévoilera la liste finale des compétiteurs qui prendront part aux Championnats du monde juniors de ski acrobatique FIS 2018 au plus tard le 1^{er} juillet 2018.
- Les athlètes devront confirmer leur intention d'y participer avant le 15 juillet 2018 en envoyant leur réponse par courriel à skicross@alpinecanada.org.
- SXC doit soumettre la liste finale des athlètes au comité organisateur des Championnats du monde juniors de ski acrobatique FIS 2018 au plus tard le 17 août 2018.

5.0 COMPÉTITIONS ADMISSIBLES

Toutes les compétitions FIS ayant des résultats de points FIS valides entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2018 sont admissibles à la procédure de sélection décrite au point 8.0 ci-dessous.

6.0 ATHLÈTES ADMISSIBLES

Les athlètes de ski acrobatique qui compétitionnent en ski cross seront admissibles à la sélection des Championnats du monde juniors de ski acrobatique FIS 2018 à condition qu'ils répondent aux critères suivants :

- Être membre d'un club de ski alpin ou de ski cross reconnu au Canada;
- Être né entre 1997 et 2001;
- Être membre en règle d'ACA;



- Détenir une carte FIS valide en ski acrobatique, une assurance voyage et un passeport.

7.0 QUOTAS

- La FIS détermine le nombre maximal d'athlètes pouvant participer aux Championnats du monde juniors de ski acrobatique FIS 2018 pour chaque pays inscrit.
- Les quotas fixés par la FIS sont de quatre (4) athlètes par sexe par épreuve.
- SXC n'est pas tenu de remplir les quotas dans une discipline et se réserve le droit de sélectionner moins d'athlètes que les quotas alloués par la FIS.

8.0 PROCÉDURE DE SÉLECTION DES ATHLÈTES

Les athlètes de ski acrobatique admissibles à participer aux Championnats du monde juniors de ski acrobatique FIS 2018 seront sélectionnés en vertu de la procédure ci-dessous.

1. Les athlètes de ski cross seront classés séparément selon leur sexe en fonction des critères suivants :
 - a. La moyenne des deux (2) meilleurs résultats de points FIS aux compétitions admissibles.
 - i. En cas d'égalité de la moyenne des deux meilleurs résultats, le meilleur résultat des athlètes sera utilisé pour départager les athlètes. S'il y a toujours égalité, le troisième meilleur résultat des athlètes sera utilisé. Si l'égalité persiste, les résultats des Championnats nationaux seront utilisés pour départager les athlètes. S'ils sont encore ex aequo, la liste des points FIS n° 7 de la saison 2017-2018 sera utilisée pour départager les athlètes. S'il y a encore égalité, on utilisera la *Base List* 2017-2018 de la FIS.
 - b. Tous les dossiers des athlètes admissibles ayant moins de 100 points FIS pourraient faire l'objet d'un examen par le personnel de SXC afin de s'assurer que ces athlètes détiennent les compétences nécessaires pour compétitionner aux Championnats du monde juniors FIS.
 - c. SXC fera appel à l'avis de ses experts dans le processus final de sélection.
2. Le gestionnaire du développement sportif de ski cross et le personnel clé de l'équipe NextGen remettront au directeur sportif de SXC une liste de recommandation des compétiteurs admissibles aux Championnats du monde juniors de ski acrobatique FIS 2018.
3. Le directeur sportif de SXC approuvera la sélection finale des athlètes qui participeront aux Championnats du monde juniors de ski acrobatique FIS 2018.

9.0 CIRCONSTANCES IMPRÉVUES

Dans le cas où des circonstances imprévues, telles qu'établies par SXC, ou une blessure ne permettraient pas d'appliquer de façon juste et objective les critères de sélection, SXC se réserve le droit de prendre une décision concernant la marche à suivre.

Si les critères de sélection engendrent un nombre moindre d'athlètes que ne le permettent les quotas, SXC se réserve le droit de modifier les critères pour inclure davantage d'athlètes.



10.0 APPEL

Il est possible de contester la décision de SXC concernant les athlètes sélectionnés pour les Championnats du monde juniors de ski acrobatique FIS 2018 en vertu des procédures prévues à cet effet dans la Politique en matière d'appel de SXC.

11.0 SOUTIEN FINANCIER

Les athlètes sélectionnés par SXC pour participer aux Championnats du monde juniors de ski acrobatique FIS 2018 devront payer toutes les dépenses associées à cet événement. SXC ne s'engage aucunement à y contribuer financièrement.